Contrat AMAP saison octobre 2021 – mars 2022

« Miel »



Référent : Vincent Touchet Les Nobles - 38250 VDL Tél : 0608300069



Mail: vincent.touchet@wanadoo.fr
http://amap.villard.free.fr

Le présent contrat est passé entre les soussignés

Les consom'acteurs/trices, Nom / Prénom :					
Adresse:					
Mail:	Tél:				
et le producteur : Gaec Grains de Miel - Franck Repellin					
2170 route des Chaberts Les Nobles-38250 Villard de Lans Tél.: 0608819028 / E-Mail: grainsdemiel@laposte.net					
Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.					
Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du Gaec Grains de Miel (les producteurs Leila Baeriswyl et Franck Repellin). Le consom'acteur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1, 2 ou 3 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/11, 2è chèque : 15/12, 3è chèque : 15/01.					
	Types de Miels				
Châtaignier Forêt Lavande et Lavande Fine Montagne Printemps					
Voir la fiche annexe, avec les conditionnements et les prix.					
Merci d'écrire dans les cases le type de conditionnement et de miel choisi (vous avez la possibilité de commander plusieurs pots par livraison).					
1.10	5.11	3.12	7.01	4.02	4.03
Montant total de la commande :					
Signatures :	Le consom'acteur			Le producteur	